



Le Droit Rsa de la caf

Par **brijou27**, le **29/04/2019** à **09:51**

Mon fils a le rsa et on lui demande de compléter l'enquête car par sa banque il a économisé 3000 euros sur son compte courant et vit chez moi la caf peut elle couper son rsa car il n'a rien dépensé pour passer son permis et avoir une voiture sinon il ne peut pas travailler on est en campagne pas de transport

Par **Visiteur**, le **29/04/2019** à **10:36**

Une tradition chez nous, les salutations

Ce site souhaite que les formules de politesse survivent..

BONJOUR donc,

Complétez l'enquête concernant les revenus... sans tricher car c'est à partir de là que les ennuis commencent. Votre fils a le droit de posséder 3.000 € d'épargne.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24585>

Par **youris**, le **29/04/2019** à **10:47**

bonjour,

je suppose que "on" est la caf, si votre fils ne répond pas à la demande de renseignements, la caf risque de lui suspendre le rsa.

je suppose qu'il est déclaré vivant chez vous.

les dons (libéralités) que vous lui faites doivent être déclarés.

salutations